

L'ECHO du citoyen

Belgique - Belgi
P.P.-P.B. BRUXELLES X
BC 734
P301174

Ed. resp.: G. Deprez
MCC - Rue de la Vallée 50
1000 Bruxelles
Bureau de dépôt: Bruxelles X

L'ÉCONOMIE
WALLONNE
BAT
LA FLAMANDE

LES
ÉOLIENNES :
UNE CHANCE
OU UNE
CALAMITÉ

SOMMAIRE

- 2-3 Ça bouge au MCC
- 4-7 Vous avez la parole
- 8 Le mot de Gérard Deprez

DES ÉOLIENNES DANS VOTRE JARDIN ?

N°62 Juillet - Août - Septembre 2013
Trimestriel d'information du
Mouvement des Citoyens pour le Changement
Le MCC est une des composantes du **MR**



Ça bouge au MCC

Des éoliennes dans votre jardin ?

Les Animateurs du MCC ont eu le plaisir d'accueillir Monsieur Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Région wallonne, le 15 juin dernier dans le magnifique cadre de l'ancien Couvent de Bethléem à Dinant. A l'ordre du jour : une discussion sur les éoliennes en Wallonie.



© Photos: C. Piron

La première partie de la réunion a donné l'occasion au Ministre Henry de présenter son plan de déploiement des éoliennes sur le territoire wallon. En voici l'essentiel, très schématiquement résumé.

Pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, il est important d'essayer de diminuer notre consommation d'énergie globale mais aussi d'augmenter le pourcentage d'énergie renouvelable dans notre consommation totale d'énergie. La Wallonie - souhaitant être en conformité avec une directive européenne en cette matière - veut tendre vers 20% d'énergie renouvelable. (En 2010, il faut savoir que nous n'étions qu'à 5.5%). Les objectifs wallons sont donc, concrètement : atteindre 8.000 gigawatts/heure d'énergie renouvelable en 2020 et, parmi ces 8.000 gigawatts/heure, 4.500 devraient revenir à l'éolien onshore. Cela signifie qu'il faudrait implanter dans notre région environ 600 à 700 nouvelles éoliennes de grandes dimensions (100 à 150 mètres de hauteur).

Le «cadre de référence éolien» qui a été adopté par le Gouvernement wallon en février définit de manière très stricte les règles d'implantation des éoliennes dans les années à venir. Jusqu'ici, les projets voyaient le jour sans aucune coordination et la règle du «premier arrivé, premier servi» prévalait. Cet instrument permettra d'estimer la pertinence des futurs projets éoliens. Dorénavant l'implantation d'éoliennes se fera sur base d'un plan d'ensemble définissant les zones éligibles, déterminées à partir de critères objectifs.

Le cadre éolien définit les zones où il est exclu d'installer des éoliennes telles que les zones d'habitat, de forêt, zones naturelles protégées, zones d'activité économique, notamment. Des scientifiques de l'Université de Liège ont réalisé une cartographie de zones favorables. Celles-ci représentent à peine 3,5 % du territoire wallon. (Il y a donc 96,5% du territoire où il est exclu d'en implanter !) La Wallonie est divisée en 50 lots pouvant à l'avenir accueillir des éoliennes. Le décret va ouvrir le système éolien lot par lot, via des appels à projets, en toute transparence.

Le cadre de référence fixe également :

- la distance minimale entre les zones d'implantation d'éoliennes et les habitations
 - la distance minimale devant séparer deux parcs éoliens, etc.
- Autant de mesures qui permettront de garantir la qualité de vie des habitants, de protéger la biodiversité, de préserver les paysages.

Le cadre prévoit aussi de favoriser la participation communale et citoyenne en donnant la possibilité aux particuliers et aux communes d'être parties prenantes dans le financement et l'exploitation des nouveaux projets.

A l'automne, la carte des zones favorables sera soumise à la consultation des communes afin de solliciter leur avis. Ensuite, elle sera soumise à une enquête publique : chaque citoyen va donc pouvoir émettre ses remarques. La carte définitive devrait être adoptée d'ici fin 2013 avant adoption du décret éolien.

Témoignage d'un riverain

Monsieur Gobert a acheté un terrain et a fait construire une maison à proximité d'un champ de 6 éoliennes. La plus proche de ces éoliennes se trouve à 1km5 de sa maison, sur le côté. Il a pris cette décision après mûre réflexion et ne le regrette pas actuellement... mais cela pourrait changer car il a appris que l'on projette de construire un autre champ d'éoliennes devant sa maison !!!

«Quand vous dormez la fenêtre ouverte, explique-t-il, le bruit de l'éolienne s'introduit dans votre chambre, il s'amplifie... Or, je suis à 1km5 de l'éolienne ! Alors, quand j'entends parler de distances de 350 m, 400 m cela me fait peur. A 400 m, vous vous sentez écrasé par une éolienne. Et le jour, quand elles tournent, vous ressentez un grand inconfort visuel.»

Si Monsieur Gobert devait un jour revendre sa maison, cernée par des éoliennes, la perte financière serait énorme !

Après une brève pause café, la parole a été donnée à l'assistance.

Certains, comme Monsieur Gobert, ont insisté sur le fait que les décideurs ne prennent pas suffisamment en compte les nuisances réelles pour les riverains : nuisances sonores, visuelles, perte de valeur de leur bien.

D'autres ont pris position contre la dispersion des éoliennes dans des zones éligibles au profit de l'implantation le long des autoroutes ou des voies ferrées. D'autres encore ont mis en exergue les changements technologiques.

Tous ont apprécié la clarté de l'exposé du Ministre, la pertinence de la méthodologie suivie, la sérénité des échanges.

En conclusion, deux questions essentielles restent à trancher. Face aux réactions négatives d'un grand nombre de citoyens, peu désireux d'accueillir une éolienne dans leur jardin, on peut se demander s'il est bien raisonnable d'envisager la construction de 1000 nouvelles éoliennes dans notre région. Notre territoire n'est pas très étendu et la densité de population y est très élevée. Les nuisances risquent donc d'être maximales.

Atteindre 20% d'énergie renouvelable est une chose, faire le choix des types d'énergies renouvelables à privilégier pour atteindre l'objectif en est une autre. Les autres énergies renouvelables ne mériteraient-elles pas, elles aussi, un développement systématique ? De manière à arriver au même objectif mais par d'autres moyens ?

Savez-vous que ...

Une proposition de loi de Gérard Deprez a été adoptée par le Sénat le 6 juin 2013. Elle vise à autoriser les policiers à remplacer, dans certains cas, leur plaquette nominative par un numéro d'intervention. L'objectif est de les protéger contre d'éventuels actes de vengeance du milieu criminel tout en permettant, en cas de «bavure», leur identification ultérieure.

Jusqu'à présent, la réglementation en vigueur oblige les policiers à porter une plaquette «nominative» sur leur uniforme. Cependant, on constate dans la pratique qu'un certain nombre d'entre eux n'apposent pas cette plaquette ou la dissimulent avec leur GSM par crainte de «représailles», ce qui n'est pas conforme à la jurisprudence de la cour Européenne des Droits de l'Homme.

La proposition de loi établit comme règle le port de la plaquette nominative mais habilite le chef de corps, le commissaire général ou le directeur général à remplacer celle-ci par un numéro d'intervention pour les opérations «sensibles».

Elle prévoit également que le brassard porté par les agents qui interviennent en civil doit être pourvu de leur numéro d'intervention.

De cette manière, les policiers sont toujours identifiables en cas de besoin mais leur identité est protégée contre les actes de malveillance ou les représailles éventuelles de malfrats ou de criminels.

La proposition de loi va poursuivre son parcours parlementaire à la Chambre.

Vous avez la parole

Appel à tous

Chères amies du MCC, chers amis du MCC,

Dans un an, plus exactement le 25 mai, nos concitoyens seront amenés à se rendre aux urnes. Ces élections, sur le plan fédéral, régional et européen, seront essentielles à bien des égards pour l'avenir de notre pays.

Notre Mouvement existe depuis 1998. Cela va donc faire 15 ans d'existence. Autant d'années, cela compte dans la vie politique d'un pays.

Les membres du MCC ont toujours pu, au fil des années, s'exprimer sur l'une ou l'autre question, thématique ou proposition de texte et ce dans l'Echo du citoyen, dans les différentes régionales, dans le cadre des Ateliers citoyens et du Parlement des animateurs ainsi que sur le site web de notre Mouvement. Nos élus ont quant à eux pu appliquer sur le terrain et dans leur action politique de tous les jours les préceptes qui animent depuis le début notre Mouvement.

Notre Mouvement, pour mener à bien ses actions et porter au plus haut ses idées, se base sur un texte fondamental, à savoir le Manifeste du MCC, texte qui a été approuvé par l'AG du MCC à Wavre en 1998 et qui a été réactualisé à Dinant en 2005. Il constitue le véritable fondement du MCC dans lequel sont consignés nos constats, nos ambitions, nos valeurs et nos engagements en tant que mouvement politique.

Le 28 septembre 2008, à Wavre et en nombre, le MCC fêtait son 10ème anniversaire. Il y fut rappelé la place et le rôle essentiel occupé par le MCC au sein du MR.

Mai 2010, notre Président publie «Charges franches» qui se présente sous la forme d'une petite cinquantaine de textes qui, mis ensemble dans l'ordre chronologique de leur parution, constituent une sorte de chronique des événements de la décennie 2000-2010, tels qu'il les a vus, vécus et analysés depuis la création du MCC.

Depuis lors, notre société a profondément évolué, ce qui justifie l'idée d'une nouvelle publication collective, pour laquelle nous avons besoin de vous.

Nous vivons encore plus dans un monde en évolution permanente. De nouveaux enjeux ont vu le jour, des thématiques nouvelles sont venues en compléter ou en remplacer d'autres, des défis essentiels pour notre vivre ensemble sont de plus en plus d'actualité...

Dans cet état d'esprit, nous aimerions que la parole soit donnée cette fois-ci aux membres du MCC, qu'ils soient animateurs, coordinateurs, sympathisants, adhérents, élus, pour, dans le prolongement et la logique de «Charges franches», qu'ils puissent s'exprimer librement sur ces enjeux, ces thématiques nouvelles, ces défis essentiels... dans le cadre d'une publication collective au nom du MCC.

L'Exécutif du MCC, qui s'est tenu le 30 mai, a marqué son accord sur pareil projet. Un Comité de rédaction, dont j'assumerai la présidence, verra le jour.

Si cela vous intéresse et si vous avez la plume facile, n'hésitez pas à prendre contact le plus rapidement possible avec moi afin que nous puissions mener ensemble pareil projet qui s'inscrit, non comme un programme électoral, mais dans une dynamique de réflexions portées par des personnes qui font le MCC.

Pascal DUCHENNE
Délégué général des animateurs
pascal.duchenne@hotmail.com - 0477759296



© Photo: C. Piron

L'immersion linguistique

ou comment un Grand Marabout et Guérisseur promet le plein-emploi à Bruxelles

Retour de l'être aimé, augmenter votre chiffre d'affaires, vaincre les phobies et autres maladies, rétablir le plein-emploi à Bruxelles, il peut tout. Avant que vous ne confondiez cet article avec une annonce de charlatan, je me dois de vous dire que seule la dernière promesse est réalisable.

La demande d'emploi à Bruxelles s'adresse principalement à des personnes qualifiées, maîtrisant plusieurs langues, dont le néerlandais. Or, l'offre d'emploi est le fait de personnes généralement sous-qualifiées, maîtrisant peu le néerlandais, et parfois pas beaucoup mieux le français.

Je n'aurai pas le prix Nobel d'économie pour ce constat : Bruxelles investit chaque année des centaines de millions d'euros dans la formation, des cours de langues privés pour adultes, le suivi des chercheurs d'emploi, des subventions de milliers d'emplois (dont les fameux «ACS»).

Le résultat est un chômage en constante augmentation : 20% de la population active, 40% des jeunes dans certaines communes.

Des centaines de millions sont également investis dans l'éducation, apparemment en vain : le Directeur de Bruxelles-Formation déclarait récemment que son organisme avait du mal à prodiguer des formations quand les bases n'étaient pas maîtrisées, c'est-à-dire lire, écrire et compter. Les deux à quatre heures de néerlandais obligatoires pendant les six années d'humanité n'offrent pas non plus de retour sur investissement acceptable.

C'est ici que le Marabout vous conseille d'investir dans l'enseignement d'immersion : familiariser dès la troisième maternelle l'enfant à une langue non-maternelle lui offre un maximum de chances de la maîtriser dès le secondaire. Toute école devrait offrir le choix entre une classe en immersion et unilingue. Et vous aurez dans quinze ans une première génération largement bilingue.

Les langues ne sont pas la seule cause du chômage. Mais le bilinguisme ouvre deux sources essentielles, d'une part le marché de l'emploi en Flandre, et d'autre part l'accès aux emplois publics bruxellois. Les organismes publics et ministères n'emploient que 50 à 60% de Bruxellois.

Maintenant voici les chiffres des écoles pratiquant l'immersion : une école primaire pour 14.000 enfants à Bruxelles. Et une école secondaire pour 5.000 jeunes. Soit 10 écoles primaires (contre 153 en Wallonie) et 18 secondaires (contre 100 en Wallonie). Les raisons de ces chiffres à faire frémir ? Les filières et les communes avec plus de moyens financent plus facilement l'immersion (ce qui constitue un déficit de justice sociale). En un mot : la Fédération Wallonie Bruxelles manque d'ambition. Le différentiel de salaire avec les enseignants néerlandophones ne les incite pas à travailler chez nous. Les enseignants francophones craignent des pertes d'emploi. Le manque de classes et d'écoles fait passer au second plan tout autre enjeu.

L'éducation et l'emploi correspondent à des valeurs que le MCC doit porter au sein du MR. Transversalité entre des matières trop souvent compartimentées, des objectifs politiques socialement ambitieux, une responsabilité dans l'utilisation de l'argent public, et surtout, la défense de politiques de long-terme contre le règne de la communication et de l'affichage.

Aujourd'hui nous payons trois fois le chômage : politique de l'emploi, politique de l'éducation et assistance sociale (CPAS,...).

Nous n'avons besoin ni d'un Marabout ni de miracles. Juste une bonne dose d'indignation, de volontarisme et de pragmatisme.

Raphaël LEDERER
Conseiller communal à Forest
raphael.lederer@gmail.com - 0486 82 00 21



Sur quelle vague comptez-vous surfer durant ces vacances d'été ?

Au début du mois de mai 2013, le gouvernement bruxellois a donné son feu vert définitif au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) dit «démographique».

Les objectifs visés sont les suivants :

- permettre de la Zone d'Entreprises en Milieu Urbain
- permettre la mise en œuvre du Plan de développement international de Bruxelles

Et alors, me direz-vous !?

En fait, si ce PRAS «démographique» a pour objectif de développer du logement là où ce n'était pas possible et d'y renforcer des activités économiques porteuses d'emplois compatibles avec l'habitat (pourquoi pas ?), il va surtout permettre de concrétiser dans le nord de la ville de Bruxelles un projet mégalomane (décrié très fortement par la société civile) dont le coût est estimé à 900 millions d'euros.

Présenté par la Ville de Bruxelles comme étant une occasion «unique» pour Bruxelles et ses habitants, ce projet - baptisé NEO et soutenu «à coup de poings» par le gouvernement bruxellois - a pour ambition de réaliser un grand centre international de congrès (3.500 places), une salle de spectacles de grande capacité (15.000 places), un pôle récréatif et de loisirs, un centre commercial (70.000 m²), minimum 750 logements répartis sur le site, un hôtel de 500 lits et des surfaces de bureaux de maximum 20.000 m².

Certes, l'aménagement actuel du plateau du Heysel (avec ses vastes parkings à ciel ouvert et ses quelques bâtiments hideux) n'est pas très cohérent.

Ceci étant, si ce projet a pour objectif de transformer/redessiner les 67 hectares du plateau du Heysel en un nouveau morceau de ville (en lieu et place d'une zone essentiellement dévolue à des équipements collectifs) est-ce bien réaliste et/ou opportun de vouloir envisager :



© Photo: C. Piron

- la construction d'un stade «national» sur le parking C (pour que la Belgique puisse déposer un dossier de candidature à l'accueil de la coupe de foot de l'euro 2020) en lieu et place du stade Roi-Baudouin ?
- la construction d'un centre international de congrès de 3.500 places (qui est présenté comme étant un atout «majeur» pour dynamiser Bruxelles, ses événements et son image internationale) alors qu'il en existe déjà un de 13.000 m² dans le parc de l'Albertine ?
- la construction d'un centre commercial de 70.000 m² (impossible avec l'ancien PRAS) qui, inévitablement, va générer une concurrence économique d'enfer sur les noyaux commerçants existants à Bruxelles et en périphérie sans compter les embouteillages supplémentaires qui seront générés sur le Ring de Bruxelles ?

Par ailleurs, comment faire comprendre à n'importe quel quidam bruxellois que deux attractions «phare» de ce site, la MINI-EUROPE (360.000 entrées en 2012) et l'OCEADE (300.000 entrées en 2012) ne sont pas reprises dans le projet ?

Bref, vous l'aurez compris, l'adoption définitive du nouveau PRAS démographique par le gouvernement bruxellois - cousu de fil blanc pour la Ville de Bruxelles et son mégalo-projet - touche à de nombreux enjeux de la Région bruxelloise et de sa périphérie. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle il suscite tant de vagues !

Ceci étant, heureusement ou malheureusement (tout dépend de la vague sur laquelle vous surfez), je ne serais pas surpris qu'il fasse l'objet d'un recours au conseil d'état suite à sa publication au Moniteur qui est prévue pour juillet 2013.

Entre-temps, que ce soit à Ostende ou ailleurs, je vous souhaite d'excellentes vacances !

Philippe GILLIOT
Coordinateur pour la région de Bruxelles
philippe.gilliot@gmail.com - 0475/ 670.670

Vous avez la parole

De la nécessité d'anticiper



La tétanie est certainement le mot qui caractérise le mieux la région liégeoise en ce moment. Les sites d'ArcelorMittal agonisent et le monde politique, singulièrement le PS, semble tétanisé face à la menace d'une récupération électorale du PTB. La vie est ainsi faite : les discours simplistes ont toujours du succès en cas de coups durs. Peu importe qu'ils soient irréalistes, pourvu qu'ils vendent de l'espoir.

J'ai grandi dans cette région. Toute ma vie j'ai côtoyé ces cathédrales de métal et ces paysages rouillés. Comme tant d'autres, c'est une part de mon existence qui s'évanouira si ces usines ferment définitivement. Pourtant, il faut être franc : ça s'annonce mal. On feint de ne pas y croire mais cette voix au fond de nous ne cesse de nous le rappeler. Un repreneur ? Plus d'une soixantaine de sidérurgistes ont été contactés. En vain. Sauf un vague projet d'une reprise partielle par un Qatar¹. Quelles garanties donnera-t-il en termes d'emplois et de pérennité de l'activité ? Quel lien les travailleurs pourront-ils nouer avec une direction basée à l'autre bout du monde ? Soyons-en sûr, un tel repreneur ne serait guère différent de Mittal. Une nationalisation ? Théoriquement, elle est possible mais les juristes et les économistes doutent de sa concrétisation. Sur le plan du droit, elle serait bancal; économiquement, elle serait impayable et elle enverrait un signal plus que négatif aux futurs investisseurs².

Alors que faire ? Se résigner ? Certainement pas. Si ces sites ferment, il faut exiger leur remise en état. Et que la Région wallonne fasse preuve d'intransigeance vis-à-vis d'Arcelor-Mittal. Au-delà de la stricte application de la loi, ce ne serait que justice : hors de question qu'il laisse derrière lui une dette écologique en plus de la dette sociale. Les terrains ainsi dégagés pourraient servir à l'accueil d'un vaste magma mêlant PME et logements. Cette relance passera nécessairement par un soutien de l'Europe et de la Région wallonne. Un troisième plan Marshall pour la prochaine législature ne sera donc pas du luxe. C'est aujourd'hui que se décide l'avenir à moyen et long termes du bassin liégeois; arrêtons d'être attentistes et anticipons.

Cédric MARCHANDISE

Responsable de la section MCC de Flémalle

¹ P. Lawson, «ArcelorMittal: un Qatar intéressé par le froid de Liège», L'Echo, 27 mai 2013.

² C. Cheneviere, «Faire l'économie des nationalisations ?», Cahier du juriste, 2013, p. 1.



© Photo: C. Piron

Vers de nouvelles dynamiques urbaines

A l'horizon 2050, plus de 80% des Européens vivront en ville contre 70% aujourd'hui. Des défis de taille s'annoncent: nouveaux logements, concentration des besoins, hétérogénéité sociale, sécurité, propreté pour n'en citer que quelques-uns.

Comment faire vivre ensemble toujours plus d'hommes et de femmes aux différences croissantes (ethnies, salaires, âges), aux besoins accrus (énergie, eau) et dans un contexte socio-environnemental toujours plus tendu (criminalité, vandalisme, pollution, déchets, bruit)?

Si les technologies peuvent certainement aider à résoudre certains problèmes, comme la disponibilité de transports publics performants ou l'usage accru des technologies de l'information, trois pistes méritent d'être relevées.

La première concerne les "nouvelles fonctionnalités" qui permettent de passer du paradigme de la consommation individuelle à celui de la durabilité et du partage. En période de crise et quand on sait qu'une voiture est à l'arrêt 97% de son temps de vie, il faut imaginer de nouvelles formes d'usage qui améliorent l'efficacité économique et réduisent l'impact environnemental (Cambio, Villo, Zen car, etc). Ce qui est important, c'est le service disponible et non l'objet en lui-même.

Deuxièmement, il faut réapprendre à faire "l'éloge de la densité". L'optimisation de l'espace qui devient de plus en plus rare et cher en zones urbaines est un must. Suivant le modèle américain, la dispersion urbaine a eu pour fâcheuse conséquence une dualisation des quartiers ("riches" et "pauvres"), une forte augmentation des besoins en énergie (cf. chauffer sa villa 4 façades) et une congestion accrue (cf.

"Commerces", quelles solutions à la désertion des centres urbains ?



Les commerces et bistrots disparaissent du paysage local. Contrecoup de la pression des charges et des loyers. Avec eux, c'est l'animation des quartiers qui disparaît.

Nombre d'endroits deviennent invivables pour les citoyens qui ne disposent pas de moyens de transport. Pour d'autres, prendre la voiture, même pour un pain, est devenu la norme incontournable.

Ce phénomène s'observe en métropole, dans les nouveaux lotissements et dans les zones rurales où la "Place de l'Eglise" et "la Grand'rue" ont perdu leur âme d'antan.

Le constat est inquiétant et en opposition flagrante avec les plans de mobilité et de stationnement ainsi qu'avec les discours d'un retour d'une certaine qualité de vie dans les quartiers.

La construction de centres commerciaux de périphérie est une option trop facilement favorisée. Elle oblige le consommateur à se déplacer dans des zones saturées par le trafic. Ce sont aussi des shoppings où les "petits commerçants" trouvent rarement leur place vu les loyers qui y sont pratiqués. On y retrouve partout les mêmes chaînes internationales, partout le même type de magasins et peu de place à la créativité.

Le retour du commerce de proximité et des petits établissements est un souhait que partagent la majorité des responsables politiques et les citoyens. Mais la rentabilité de petites surfaces commerciales et/ou horeca, dans un tissu urbain morcelé ou dans les zones rurales, est quasi impossible à obtenir aujourd'hui.

Je plaide pour une analyse des possibilités de soutien des pouvoirs publics à l'installation de commerces multifonctions et d'établissements horeca dans les quartiers où l'activité micro-économique manque.

Il y va d'une certaine cohérence dans les plans de mobilité en n'obligeant pas la population à prendre la route pour des queues de cerises. Il y va également de la création d'emplois locaux et de la qualité de vie des administrés.

Il existe des aides ponctuelles. Peu de commerçants en connaissent les ficelles et elles sont limitées. Il faut des solutions structurelles donnant la possibilité aux exploitants de gagner leur vie et d'offrir un service à la population à long terme, même si on ne fait pas le plein de clients tous les jours. Par exemple par une aide personnelle au candidat indépendant ou une mise à disposition d'espaces d'exploitation.

La France peut montrer l'exemple de quelques municipalités qui soutiennent activement le retour en ville du bistrot, du point poste, de la supérette. Activités, qui sans cette aide, ne pourraient pas s'installer et y être actives.

La libre entreprise et l'entrepreneuriat, qui me tiennent à coeur, revêtent dans cette problématique, un caractère de service à la population, de qualité de vie et de bonne gestion communale.

Luc VICCA
MCC Bruxelles

navetteurs à Bruxelles). Retrouvons la mixité fonctionnelle de nos villes séculaires avec la cohabitation de logements et de bureaux, les commerces de proximité, les espaces de vie sociale (parcs, marchés).

Dernièrement, la "résilience urbaine" doit être au cœur des débats. Elle doit permettre d'éviter une trop forte polarisation sociale - par exemple entre progressistes et conservateurs que ce soit à Paris ou Istanbul - et un épuisement des ressources naturelles, y compris les zones vertes ou boisées en ville. Et cela en considérant que les

capacités du secteur public auront tendance à diminuer à l'avenir. Il en va de notre bien-être et de notre qualité de vie. Bref, l'"Homo urbanus" doit inventer un nouveau paradigme basé sur la "possessio" plutôt que la "proprietas". Il doit adapter son style de vie et redécouvrir les bienfaits du vivre ensemble. Enfin, il doit se forcer à ériger en vertus la cohésion sociale et le respect de l'environnement.

Domenico ROSSETTI di Valdalbero
Auteur des "Villes phares de l'Union européenne", éd. Homes, Bruxelles, 2009.

Le mot de Gérard Deprez

Waalse lente ?

Chaque jour, ou presque, je considère qu'il est de mon devoir, en tant que Sénateur belge, de m'informer de ce qui se passe dans l'ensemble de notre pays. Concrètement, cela veut dire que, en plus des journaux francophones, je parcours aussi la presse flamande et en particulier le quotidien De Standaard qui est généralement considéré comme le meilleur journal de Flandre, sinon de Belgique.

Nous voilà donc le mardi 18 juin, je tourne les pages du Standaard quand, soudain, je m'arrête tout net aux pages 24 et 25. Un grand titre barre la double page : «Waalse economie wint van Vlaamse.» Oui, vous avez bien lu : «L'économie wallonne bat la flamande.»

Pour un choc, c'est un choc ! En particulier pour moi qui ai publié en 1998 le Manifeste fondateur du MCC avec l'ambition de provoquer un changement politique destiné à mettre fin au déclin économique de la Wallonie. Ainsi donc, le printemps wallon serait arrivé et paradoxalement c'est un journal flamand qui me l'apprend !

Voyons cela de plus près en mettant en évidence les principales conclusions de l'article que De Standaard consacre à l'événement sur la base d'un rapport du Bureau du Plan.

Pour ce qui est de la croissance économique, l'économie wallonne fait aujourd'hui mieux que la flamande (+ 0,3 contre 0,2). Cet avantage va progressivement s'atténuer mais globalement, sur la période 2013-2018 le Produit Intérieur Brut de la Wallonie devrait croître un peu plus que celui de la Flandre.

En ce qui concerne la productivité, qui a été sérieusement malmenée par la crise (négative en 2012, nulle en 2013), celle-ci devrait dans les prochaines années croître plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre.

Mais c'est surtout au niveau du chômage que les différences se manifestent. En 2011, la Flandre comptait 239.000 chômeurs, contre 273.000 en Wallonie, soit une différence de 34.000. Selon les prévisions du Bureau du Plan, cité par le journal, l'année prochaine, le nombre de chômeurs flamands devrait grimper à 277.000, contre 279.000 en Wallonie, soit une différence réduite à 2.000.



© Photo: C. Piron

Bien sûr, ajoutez le journal, si l'on met ces chiffres en perspective en tenant compte de la population active, les prévisions restent sombres : en 2018 le taux de chômage en Wallonie devrait frôler 16% soit pratiquement le double (8%) du taux flamand !

Après le printemps, serait-ce déjà l'hiver ?

Pas tout à fait !

Certes, globalement, l'économie flamande reste et restera sans doute longtemps encore en meilleure forme que l'économie wallonne : le PIB par habitant en Flandre dépasse de près d'un quart celui de la Wallonie, le revenu par habitant y est sensiblement supérieur, le taux de chômage y est moitié moindre... La route du rattrapage reste longue et le plus dur n'est peut-être pas fait.

Mais, au vu des chiffres disponibles, il y a, à coup sûr, quelque chose qui change : l'écart entre les deux régions non seulement a cessé de croître mais semble se résorber lentement. Ce n'est pas le Pérou mais tout de même un bon signal. Et enfin, il y a un autre élément qui mérite d'être souligné. Le regard des Flamands sur la Wallonie est occupé à changer. Dans une Belgique qui peine à trouver le point d'équilibre entre ses composantes, ce regard neuf, s'il peut se confirmer, est plutôt de bonne augure.

Pour une fois que les Flamands nous aident à améliorer l'image que nous avons de nous-mêmes, il ne faut pas boudier notre plaisir.

Gérard DEPREZ
Sénateur
Président du MCC